

Objectif climat.

En tant qu'entreprise liée à la Confédération, les CFF entendent assumer leur responsabilité en matière de protection du climat et vis-à-vis de la société. Dans ce rapport de gestion, ils présentent pour la première fois leurs risques et opportunités relatifs au climat conformément aux directives de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#). Leur objectif est de montrer à la Confédération et à la population les répercussions du changement climatique sur l'exploitation et les finances des CFF.

Dans ce rapport, les CFF indiquent les risques et opportunités liés au climat et résultant des mesures de protection et d'adaptation qu'ils ont mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience face au changement climatique. Le rapport précise, d'une part, comment les CFF gèrent ces risques et opportunités et énonce, d'autre part, les mesures et les objectifs que le groupe s'est fixés à ce titre. Il reprend les chapitres de l'index TCFD. Le rapport décrit surtout les conséquences financières sous un angle qualitatif, à quelques exceptions près.

Gouvernance.

Présentation de la gouvernance des risques et opportunités liés au climat.

a. Surveillance des risques et opportunités liés au climat par le Conseil d'administration et la Direction du groupe.

Les CFF accordent une grande importance au développement durable (protection de l'environnement et du climat) ainsi qu'à la gestion des risques sociaux et économiques. La protection du climat est ancrée dans la stratégie CFF, qui a été approuvée par le Conseil d'administration. La réduction des émissions de gaz à effet de serre compte parmi les objectifs du groupe CFF.

En plus de la stratégie et des objectifs, le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques et des opportunités. Il répond par exemple de la gestion des risques liés au climat, qui découlent des problèmes d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation au changement climatique. Les CFF considèrent ces risques comme des risques pour le groupe. Ils rendent compte des répercussions sur l'activité et les finances, et répondent également de la définition et de la surveillance des mesures dans le cadre du processus de gestion des risques à l'échelle du groupe.

b. Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

La Direction du groupe est tenue d'identifier les risques, de les évaluer et de formuler des recommandations de gestion des risques au Conseil d'administration. Sont notamment concernés les risques et opportunités liés au climat.

La Direction du groupe est en outre chargée de surveiller le niveau de réalisation des objectifs climatiques fixés par le groupe. Sur la base des prévisions trimestrielles, la Direction du groupe pilote la mise en œuvre continue des mesures de protection du climat. La mise en œuvre opérationnelle des mesures est assurée par un comité représentant toutes les divisions et directions spécialisées. Comme pour tous les autres objectifs du groupe, l'atteinte de l'objectif de protection du climat entre en compte dans la part variable de la rémunération des membres de la Direction du groupe.

Vous trouverez plus d'informations sur la gouvernance dans le rapport de gouvernance d'entreprise, page 51.

Stratégie.

Présentation des répercussions effectives et potentielles des risques et des opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.

a. Risques et opportunités liés au climat pour l'organisation à court, moyen et long terme.

b. Répercussions des risques et opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.

c. Résilience de la stratégie face à différents scénarios climatiques, notamment celui d'un réchauffement de 2 °C ou moins.

Les CFF sont concernés par le changement climatique en qualité de prestataire de mobilité et de gestionnaire d'infrastructure, mais aussi en tant que producteur d'énergie, propriétaire immobilier et employeur.

Les dangers naturels augmentent avec le changement climatique.

Les CFF sont habitués à devoir anticiper les dangers naturels pour mieux les prévenir. Ils exploitent depuis longtemps des forêts protectrices et des équipements de protection, et misent sur une évaluation de la situation par des collaboratrices et collaborateurs compétents. Mais les risques physiques liés au changement climatique ne cessent d'augmenter. Du fait de l'accentuation de la tendance aux fortes pluies, les inondations, glissements de terrain, coulées de boue et laves torrentielles seront non seulement plus fréquents et plus intenses, mais pourront également se produire à des endroits jusqu'ici épargnés. En outre, il y aura plus d'avalanches de neige mouillée et de pentes instables en hiver puisque la limite pluie-neige est très variable et tend à se situer à une altitude plus élevée. Par ailleurs, avec l'augmentation des températures, le permafrost fond davantage, ce qui rend les pentes instables.

Les CFF fondent leur gestion préventive des installations et des dangers naturels sur la recherche, l'innovation et le management de processus. Ils réalisent des analyses d'exposition et de vulnérabilité selon différents scénarios climatiques pour anticiper les changements et en déduire les mesures d'adaptation à mettre en œuvre pour chaque installation.

Par ailleurs, les températures toujours plus élevées et les vagues de chaleur plus fréquentes et plus fortes, qui s'accompagnent de périodes de sécheresse, présentent d'autres risques pour les CFF. L'usure prématurée, les baisses de productivité et la multiplication des dommages à l'infrastructure, au matériel roulant et aux bâtiments sont plus probables. Le risque d'incendie de forêt et de talus augmente également. Comme tout danger naturel, ces risques peuvent entraîner des accidents, interruptions, suppressions ou retards dans l'exploitation ferroviaire, et compromettre la sécurité, la disponibilité et la ponctualité de l'offre, ainsi que la satisfaction de la clientèle. Sur le long terme, les installations doivent être remplacées plus tôt que prévu et réparées plus souvent. Les coûts d'entretien, mais aussi de prévention et de gestion des épisodes météorologiques extrêmes augmentent. L'exposition à des risques physiques accroît en outre le risque de baisse de la valeur comptable des actifs, notamment immobiliers. Les besoins de financement sont donc plus importants compte tenu de l'augmentation des coûts et de la diminution des recettes.

Les CFF consacrent actuellement 10 à 15 millions de francs par an en moyenne à la protection contre les dangers naturels tels que les avalanches, glissements de terrain, chutes de pierres, coulées de boue et inondations. Pour lutter contre les îlots de chaleur et les fortes précipitations, ils ont déjà commencé à rétablir la perméabilité de certaines surfaces afin d'augmenter la capacité de rétention d'eau, selon le principe de la ville-éponge. Sur les sites les plus exposés, ils posent les voies de façon à ralentir leur distension sous l'effet de la chaleur.

La chaleur, un risque pour la santé.

Le changement climatique nuit à la santé de la clientèle et du personnel. La chaleur accablante, dans les trains non climatisés ou dont la climatisation est défectueuse et dans les gares exposées au soleil, constitue un facteur de risque de plus en plus marqué pour les personnes souffrant des fortes températures. La productivité au travail peut être freinée en période de canicule. Le risque de devoir interrompre les travaux, notamment sur des chantiers, ou de déplorer davantage d'accidents au travail ou pendant les loisirs est également accru pendant les vagues de chaleur. Même sous nos latitudes, les maladies tropicales seront plus fréquentes à l'avenir et entraîneront plus d'absences parmi le personnel si nous n'avons pas les médicaments et les vaccins adaptés.

Les CFF mettent en œuvre différentes mesures pour veiller au bon fonctionnement de la climatisation dans les trains et, ainsi, assurer une certaine qualité de confort pour la clientèle. Dans le cadre d'activités particulièrement exposées, ils réalisent des tests de résistance aux fortes chaleurs et proposent des accessoires complémentaires, comme des protections anti-UV et des casquettes réfrigérantes afin de protéger leur personnel.

Les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement énergétique.

Les trains CFF sont d'ores et déjà alimentés à 90% par du courant issu d'une énergie renouvelable. L'électricité des gares, des bureaux et de l'infrastructure ferroviaire provient exclusivement de sources renouvelables. Les températures élevées et la sécheresse ont une incidence sur la production d'énergie hydraulique et l'alimentation électrique associée. Et c'est justement en été que les besoins énergétiques pour climatiser et rafraîchir les trains, les bâtiments, les ateliers, les entrepôts et les infrastructures informatiques sont plus élevés. En outre, des conflits pour l'utilisation de l'eau pourront se produire, par exemple si l'eau des lacs de retenue est nécessaire à l'agriculture. En cas de pénurie d'énergie, les CFF devront augmenter leur part d'achat pour la production ferroviaire et l'immobilier, ce qui se traduirait par des coûts plus importants étant donné la hausse des prix. Si l'électricité issue des sources d'énergie renouvelables n'est pas disponible au moment opportun, les CFF ne pourront pas réduire leurs émissions de CO₂ assez rapidement. Avec leur stratégie énergétique et le programme d'économie d'énergie qu'ils ont débuté en 2012, les CFF améliorent leur efficacité énergétique d'année en année et contribuent à limiter les effets du changement climatique liés à l'énergie. Les CFF entendent continuer d'accroître leur capacité de production et de stockage de l'énergie hydraulique et investir dans le développement des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Le financement de ces projets n'est toutefois pas encore garanti.

La hausse des températures a-t-elle aussi des avantages?

Le changement climatique ne présente pas que des risques pour les CFF, mais aussi des avantages. L'élévation de la limite pluie-neige en hiver engendre une baisse des coûts d'entretien des installations par temps de gel ou de neige. De plus, le chauffage des bâtiments et des aiguilles consomme de moins en moins d'énergie. Les températures plus douces permettent de travailler davantage sur les chantiers durant l'hiver. À mesure que la neige fera place à la pluie, il devrait y avoir plus d'eau pour la production d'énergie, à court voire à moyen terme. Des études approfondies seront nécessaires pour déterminer si l'impact global du changement climatique sur l'entretien, la production d'énergie et les temps de travail est finalement négatif ou positif, et quelles en seront les conséquences financières.

L'abandon des énergies fossiles présente de nouvelles opportunités.

Le train restera le moyen de transport le plus écologique après la mobilité douce. C'est l'un des principaux avantages de la transition vers une société sans énergies fossiles pour les CFF. Le transfert du trafic vers le rail permet d'éviter près de 10% des émissions totales de la Suisse. Les CFF contribuent ainsi considérablement à la protection du climat dans le pays. Le train occupe beaucoup moins de surface par personne que le trafic individuel, sans compter que les CFF entendent continuer à améliorer la conception de l'offre en limitant les aménagements de l'infrastructure et en respectant le principe de l'efficacité énergétique. Cela contribue à préserver des espaces verts et des surfaces perméables essentiels à la protection du climat et à l'adaptation au climat.

La prise de conscience du changement climatique dans la population et ses objectifs climatiques renforcent l'image du train comme un moyen de transport respectueux de l'environnement. Grâce à une planification proactive à long terme, les CFF projettent de développer leur offre durable, d'exploiter ce potentiel sur le marché et de générer plus de trafic et de recettes. De nouvelles prescriptions pour la protection du climat visant par exemple à limiter le trafic individuel dans les grandes et moyennes villes constituent de nouvelles opportunités de marché pour les CFF. La restriction de navigation sur le Rhin lorsque le niveau de l'eau est bas contribue en outre au transfert du transport de marchandises vers le rail. Le transport du CO₂ en vue de son stockage dans le sous-sol constitue un nouveau débouché pour les CFF. En développant leur production d'énergie hydraulique et photovoltaïque, les CFF deviendront moins tributaires des importations d'électricité. Par ailleurs, en privilégiant l'électricité plutôt que le diesel, ils réduiront les coûts d'entretien de leur matériel roulant ainsi que des engins de construction et de manœuvre. Sur le marché du travail, les dernières tendances montrent que les entreprises durables ayant des objectifs climatiques précis plaisent beaucoup au personnel et aux candidates et candidats, ce qui permet de remédier à la pénurie de personnel qualifié.

Les efforts réalisés sont-ils suffisants pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre?

La contribution à l'accord de Paris sur le climat fait partie des objectifs du groupe CFF, qui s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément aux directives scientifiques. Les CFF ont d'ailleurs adopté une stratégie climatique en 2020. Ils doivent trouver et financer des alternatives non fossiles pour leurs véhicules de chantier

et leurs engins de manœuvre sur rail afin d'atteindre leurs objectifs climatiques. À l'avenir, les bâtiments, aiguilles et véhicules routiers seront alimentés par du courant issu de sources renouvelables. Cela dit, les pénuries d'énergie et le manque de matières premières, de produits et de main d'œuvre représentent des risques de marché qui retardent le passage aux énergies renouvelables. De plus, les prix volatils de l'énergie et les restrictions liées au taux de couverture de la dette ne laissent pas les CFF totalement libres d'augmenter leur production d'énergie hydraulique et solaire comme ils le souhaiteraient, ni d'investir dans d'autres énergies renouvelables comme l'éolien.

Les CFF se sont fixé des objectifs climatiques ambitieux et veulent réduire considérablement leurs émissions de CO₂. En tant qu'entreprise liée à la Confédération, les CFF sont tenus de viser l'objet de zéro émission nette d'ici à 2040, conformément à la loi sur le climat adoptée en juin 2023. Leur image sera ternie s'ils n'honorent pas leurs engagements. Par rapport à d'autres moyens de transport électriques, le train ne serait plus perçu comme respectueux du climat. La part du chemin de fer dans la répartition modale pourrait diminuer, ce qui pèserait sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, le recul du tourisme hivernal constitue pour les CFF un risque de perte de parts de marché, et donc de recettes. Le départ de collaboratrices et collaborateurs soucieux du climat accentuerait aussi la pénurie de personnel qualifié.

Le cas échéant, l'adoption de nouvelles normes et prescriptions pourrait en outre contraindre les CFF à verser des pénalités pour leurs émissions de CO₂. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, les CFF devront par ailleurs capter leurs émissions inévitables dans l'atmosphère, ce qui sera onéreux.

Des solutions innovantes pour préserver le climat.

La promotion des énergies renouvelables, indissociable de la protection du climat, et la nécessité de mesures d'adaptation de l'activité au changement climatique poussent les entreprises à innover. Pour les CFF, cela se traduit par des opportunités technologiques. Le développement de solutions innovantes, l'exploitation du potentiel des technologies et la progression dans la transformation numérique sont autant de facteurs de succès centraux de la stratégie CFF. Les CFF souhaitent mettre au point, avec des partenaires de recherche et des acteurs de l'industrie, des solutions nouvelles aux problèmes climatiques pour les mettre à la disposition de leur clientèle et de leurs partenaires.

Les chaînes d'approvisionnement ne sont pas épargnées.

Les CFF achètent de nombreux biens et services dans le monde entier. Quand des événements naturels perturbent leurs chaînes d'approvisionnement, ils subissent des retards et des fluctuations des prix d'achat qui peuvent à leur tour causer des retards, des reports et des coûts plus élevés pour leurs projets d'entretien et d'aménagement. Les CFF comptent notamment sur l'économie circulaire pour réduire les émissions de CO₂ de leurs fournisseurs et limiter le mieux possible les risques climatiques qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement. Les CFF utilisent les ressources à bon escient pour économiser l'énergie et limiter les coûts. À l'avenir, ils souhaitent mieux connaître leurs chaînes d'approvisionnement, une condition indispensable pour gérer efficacement les risques climatiques qui peuvent compromettre l'approvisionnement en raison de dangers naturels. Le passage à une chaîne d'approvisionnement sans énergies fossiles est particulièrement ambitieux. Les revendications climatiques adressées aux fournisseurs, qui peuvent nuire à l'image de marque, constituent un risque supplémentaire dans la transition des CFF.

Pour résumer, le changement climatique accentue les risques suivants pour les CFF:

- mise en danger des personnes et des biens matériels;
- suppressions de trains, pénuries d'énergie et de personnel, pertes de recettes;
- retards de trains, ajournement des projets et des achats;
- coûts liés à la maintenance, à la réparation de dommages, aux mesures d'adaptation, à l'énergie et à l'approvisionnement, aux taxes sur le CO₂ et aux émissions négatives de CO₂;
- absences liées à de nouvelles maladies, défaillances et accidents liés à la chaleur excessive;
- baisse de la satisfaction de la clientèle (confort dans les trains, atteinte des objectifs climatiques).

Financement de l'adaptation au changement climatique.

Les CFF ne peuvent pas encore estimer avec certitude l'ampleur des conséquences financières du changement climatique, ni l'investissement nécessaire pour l'atténuer et s'y adapter. Nul ne sait encore si des incitations financières externes seront mises en place pour aider à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Des études approfondies sont nécessaires pour définir les répercussions financières du changement climatique sur l'infrastructure, le matériel roulant et l'immobilier, et pour fixer les mesures d'adaptation requises, y compris les conséquences en termes de coûts.

Un système ferroviaire fonctionnel doté d'une infrastructure résiliente garantit le transport des personnes et des marchandises par le rail dans tout le pays, ce qui est essentiel à la survie d'une économie nationale.

La stratégie climatique et énergétique des CFF contribue à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse d'ici à 2050. La distinction entre les risques que les CFF sont finalement prêts à courir et ceux qu'il leur faut éviter, et le choix des moyens financiers, propres et publics, doivent encore être précisés avec le propriétaire et les commanditaires.

Gestion des risques.

Présentation des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques.

- a. Processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques.**
- b. Processus de gestion des risques climatiques et planification financière de l'organisation.**
- c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le management du risque général.**

Les CFF mettent en œuvre une démarche intégrée d'identification et d'évaluation de leurs risques climatiques dans le cadre du processus «Corporate Risk Management». Pour ce faire, les services de gestion des risques des divisions Infrastructure, Marché Voyageurs, Production Voyageurs et Immobilier, du segment Trafic marchandises, ainsi que les unités centrales évaluent et gèrent les risques et les mesures à prendre dans leur domaine. Le Corporate Risk Management se charge de consolider les risques des différentes entités.

Vous trouverez plus d'informations sur la gestion des risques dans le rapport de gouvernance d'entreprise, page 62, et dans le rapport financier, page 102.

Indicateurs et objectifs.

Publication des indicateurs et des objectifs d'évaluation et de gestion des risques et opportunités climatiques significatifs.

- a. Indicateurs retenus pour évaluer les risques et opportunités climatiques, conformes à la stratégie et au processus de management du risque.**
- b. Émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que risques correspondants.**
- c. Objectifs de gestion des risques et opportunités climatiques, y compris résultat attendu.**

Dans le cadre de la gestion de leurs risques et opportunités climatiques, les CFF ont défini les objectifs et unités de mesure suivants pour les catégories TCFD énumérées.

Émissions de gaz à effet de serre.

Les CFF aident la Suisse à atteindre ses objectifs climatiques. Ils ont en effet défini les objectifs suivants dans leur stratégie climatique. D'ici à 2030, les CFF vont diminuer de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation par rapport à l'année de référence 2018. D'ici à 2040, ils vont réduire leurs émissions (scopes 1 et 2) de 92% par rapport à 2018. Cela correspond aux objectifs scientifiques de l'initiative Science Based Target (SBTI) que les CFF se sont engagés à atteindre en décembre 2021. Pour l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» de la Confédération, les CFF se sont par ailleurs engagés à économiser l'énergie et à réduire leurs émissions de gaz à effet de

serre. Cependant, c'est surtout l'empreinte CO₂ très importante des achats des CFF qu'il conviendrait d'améliorer, bien plus que les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation. C'est pourquoi les CFF entendent aussi réduire leurs émissions de scope 3 de 30% d'ici 2030.

Indicateurs

- | | |
|---|--|
| - Bilan des gaz à effet de serre | Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 139-140 |
| - Réduction des émissions de gaz à effet de serre | Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 140 |

Risques de la transition.

Les CFF réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie, en l'utilisant plus efficacement, en misant sur les sources d'énergie renouvelables, en remplaçant les gaz techniques nocifs pour le climat et en instaurant le standard de l'économie circulaire. Ils chaufferont ainsi leurs bâtiments (d'ici à 2030) et leurs aiguilles (d'ici à 2040) entièrement à l'aide de sources d'énergie ou d'électricité renouvelables. Ils équipent les véhicules ferroviaires et routiers ainsi que les générateurs de chantier de moteurs électriques ou hybrides. Les CFF souhaitent également réduire les émissions de CO₂ de leur chaîne d'approvisionnement en imposant des critères d'adjudication relatifs aux émissions dans leurs appels d'offres. Enfin, ils remplacent les gaz techniques et les fluides frigorigènes par des alternatives plus respectueuses du climat.

Indicateurs

- | | |
|---|--|
| - Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables | Chapitre «Construction durable», p. 148 |
| - Part des chauffages des aiguilles renouvelables | Chapitre «Énergie», p. 143 |
| - Part des véhicules routiers à moteur alternatif | Chapitre «Énergie», p. 143 |
| - Énergie thermique pour les bâtiments et les installations | Chapitre «Énergie», p. 142 |
| - Diesel pour la traction ferroviaire | Chapitre «Énergie», p. 142 |
| - Combustible pour les véhicules routiers, les machines et les engins | Chapitre «Énergie», p. 142 |
| - Pertes de fluides frigorigènes | Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 139 |

Le flux résultant des activités des CFF a un impact considérable sur l'environnement et le climat. Depuis 2021, les CFF ont un centre de compétences dédié à l'économie circulaire. Ce centre initie et développe des modèles d'affaires circulaires en vue de réduire la demande de matières premières, d'en prolonger l'utilisation et d'entretenir activement le matériel.

Indicateurs

- | | |
|--|---|
| - Matériaux de construction pour les voies ferrées | Chapitre «Consommation de ressources», p. 144 |
| - Ballast traité | Chapitre «Consommation de ressources», p. 145 |

Risques physiques.

Les ouvrages de protection, les forêts protectrices ainsi que la surveillance et la procédure d'alarme professionnelles constituent depuis longtemps déjà la base de la protection contre les dangers naturels aux CFF. Pour leurs installations d'infrastructure, les CFF mènent des analyses d'exposition et de vulnérabilité selon différents scénarios climatiques. Ils établiront ensuite des stratégies d'adaptation spécifiques. Les CFF entendent diminuer d'ici à 2030 la part des installations exposées à des risques climatiques aigus ou chroniques en adoptant des mesures appropriées. Les analyses et mesures relatives au matériel roulant et au parc immobilier suivront.

Indicateurs

- | | |
|--|--|
| - Nombre d'ouvrages de protection/superficie des forêts protectrices | Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154 |
| - Disponibilité des climatisations dans les trains | Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154 |
| - État des voies | Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154 |
| - Retards dus à des conditions climatiques extrêmes | Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154 |

Opportunités liées au climat.

Le train doit renforcer sa réputation de moyen de transport le plus respectueux du climat en Suisse. À cet effet, la Perspective RAIL 2050 de l'Office fédéral des transports vise à doubler la part du train dans la répartition modale (part du train dans le trafic total).

Indicateurs

- Répartition modale en trafics voyageurs et marchan- Chapitre «Transfert de la route au rail», p. 151
dises

Grâce à un programme complet, les CFF vont augmenter leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010 d'ici à 2030. Ils économiseront ainsi 850 gigawattheures (GWh) par rapport à l'évolution sans intervention. Ils souhaitent produire 100 gigawattheures d'ici à 2030, puis 160 gigawattheures d'électricité par an d'ici à 2040, à partir des installations photovoltaïques posées sur leurs bâtiments et surfaces.

Indicateurs

- Efficacité énergétique/Économies d'énergie Chapitre «Énergie», p. 143
- Production de courant à l'aide du photovoltaïque Chapitre «Énergie», p. 143

Les CFF misent sur l'économie circulaire afin d'améliorer l'efficacité de leurs ressources. Ils réduisent leurs déchets par le biais du recyclage et du recours à des matériaux réutilisables. D'autres indicateurs spécifiques de pilotage de l'économie circulaire sont en train d'être définis.

Indicateurs

- Déchets produits Chapitre «Déchets», p. 145

Les CFF respectent les standards de la société allemande pour une construction durable (Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen, DGNB), le Standard Construction Durable Suisse SNBS Gold et la norme Minergie-P-ECO pour la planification et la construction de leurs immeubles neufs. Ce faisant, ils investissent dans des bâtiments tournés vers l'avenir, en harmonie avec le climat.

Indicateurs

- Constructions nouvelles certifiées durables Chapitre «Construction durable», p. 148

Utilisation du capital.

En 2023, les CFF ont investi dans différentes mesures pour continuer de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils ont notamment remplacé 65 chauffages de bâtiments par des systèmes alimentés à l'aide de sources d'énergie renouvelables, fait l'acquisition de 150 véhicules routiers électriques et de l'infrastructure de recharge nécessaire, et préparé les conditions de l'utilisation de fluides frigorigènes respectueux du climat. Les CFF consacrent en moyenne 10 à 15 millions de francs par an aux mesures de protection contre les dangers naturels (hors vagues de chaleur). En 2023, plus de huit millions de francs ont de nouveau été attribués aux investissements et sept millions de francs à la surveillance et à l'entretien des mesures de protection.

Prix interne du carbone.

Les CFF n'utilisent pas de prix interne du carbone. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, ils prévoient pour le moment de payer jusqu'à 1000 francs par tonne de CO₂ à partir de 2040 pour l'élimination du CO₂ de l'atmosphère.

Rémunération.

La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe et d'une part de salaire variable. La part variable dépend du degré de réalisation des objectifs du groupe. La viabilité écologique des CFF liée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre étant l'un des neuf objectifs du groupe, elle entre en ligne de compte dans la rémunération.

Indicateurs

- Part du salaire liée à la performance Chapitre «Gouvernance d'entreprise», p. 72